



École  
de joaillerie  
de Québec

*Serrons-nous les COUDES, plus nous respecterons collectivement les mesures mises en place et plus nous aurons de chances de poursuivre la formation en atelier!*

## Coronavirus (COVID-19)

### Mesures visant à assurer la sécurité des employé(e)s et des étudiant(e)s

Les présentes mesures ont pour but de :

Rappeler que l'employeur a, entre autres, l'obligation de s'assurer que l'organisation du travail et de l'enseignement, ainsi que les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir soient sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé des employé(e)s et des étudiant(e)s (LSST, art. 51).

Rappeler que les employé(e)s et les étudiant(e)s ont, entre autres, l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger leur santé, leur sécurité ou leur intégrité physique, et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail et d'études, ou à proximité desdits lieux (LSST, art. 49 et 49.1).

### Code sanitaire pour tous les employés et étudiants :

- Considérant qu'il n'est pas toujours possible de respecter la distanciation physique dans nos ateliers, le port du masque de procédure est obligatoire dans tous les cours. Ces derniers fournis gratuitement par le Cégep seront distribués par les enseignants au début de chaque cours. Ils doivent être jetés après leur utilisation (de 4 h à 5 h);
- L'École de joaillerie de Québec a dû retirer tous les vestiaires de son étage. Les étudiants doivent se prendre un casier au sous-sol du Campus pour leurs effets personnels et aviser la secrétaire du CFCMA au local 105. **Aucun manteau ne sera toléré dans les ateliers et aucunes bottes ne doivent se retrouver dans les casiers du 3<sup>e</sup> étage;**
- **Le port du couvre-visage réutilisable en tissu est toléré lors de l'arrivée au campus, mais, rapidement, l'étudiant doit se procurer un masque de procédure auprès de la personne-ressource de son école-atelier. Le masque de procédure est obligatoire en tout temps dans le campus, tant dans les locaux que dans les corridors. Merci de respecter les bonnes procédures pour le port du masque qui seront affichées un peu partout dans l'École;**
- Il est impératif pour tous de se désinfecter et de se laver régulièrement les mains. Désinfectez-les à l'entrée et à la sortie de chaque local ou lavez-les s'il y a un lavabo dans ce local. **Lors d'une visite au magasin, l'étudiant doit obligatoirement se désinfecter les mains avant de s'adresser à la personne en charge du magasin.** Une fois vos mains désinfectées ou lavées, évitez de toucher votre visage en tout temps afin de limiter le plus possible de contaminer les surfaces partagées;
- Des produits sont mis à la disposition dans les ateliers et les bureaux. Il est de la responsabilité de tous de nettoyer son espace de travail, nettoyer les dessus de tables / établis / banc / chaise / lampe / chalumeau / moteur flexible / espace / croque-pot / espace gros chalumeau / espace presse hydraulique / laminoir avant et après chaque utilisation. Prévoir un 5 à 10 minutes. Merci de respecter la charte installée à cet effet dans les locaux;

- Après utilisation, les lingettes désinfectantes doivent être jetées dans les poubelles (ne pas jeter dans les éviers ou dans les toilettes);
- Considérant qu'il est impossible de respecter la distanciation physique dans nos ateliers, une (1) visière de plastique réutilisable est fournie aux employés et aux étudiants de l'EJQ. Cette dernière doit être portée en tout temps en atelier. Pour remplacer la visière, des lunettes de protection qui couvrent bien le devant et les côtés des yeux peuvent être utilisées. Les employés et étudiants qui ont des lunettes de prescription, doivent porter quand même des lunettes de protection plus couvrantes par-dessus leurs propres lunettes. Ils peuvent s'adresser au magasin pour s'en procurer une paire;
- Quotidiennement, tous doivent compléter le formulaire de déclaration de santé du Cégep, en ligne, avant de se présenter au Campus des Métiers d'art;
- Ceux qui présentent des symptômes doivent rester à la maison et se faire tester pour la COVID-19;
- Les personnes testées négatives (sur présentation des résultats officiels du test) peuvent réintégrer l'EJQ, en continuant de respecter les mesures sanitaires;
- Les personnes testées positives doivent rester à la maison pour une quarantaine de 14 jours et pourront réintégrer l'EJQ sur présentation d'un test négatif;
- Tous doivent limiter les contacts physiques. Nos ateliers ne permettent pas de conserver une distance de deux mètres, mais nous demandons de respecter un minimum de distance;
- ATTENTION : Les mesures présentées précédemment ne viennent pas annuler les mesures régulières en matière de santé et sécurité dans nos ateliers (lunettes de protection, cheveux attachés, sarrau ou tablier, chaussures fermées, etc.);
- **Des poubelles sans contact sont disponibles dans tous les locaux pour permettre à l'étudiant de disposer plus facilement des éléments souillés (masques, mouchoirs, etc), mais il s'agit là d'un privilège puisqu'à l'arrivée des îlots de tri, toutes les poubelles avaient été retirées des salles de classe. Afin de conserver ce privilège, il est de la responsabilité des étudiants ou des chargés de cours présents dans la classe de vider régulièrement ces poubelles dans les îlots de tri qui se trouvent dans le corridor;**
- L'accès au 303 est limité à une personne à la fois. Un plexiglass est installé. Il y a un système d'attente de 3 pastilles près de l'ascenseur;
- **Tous les outils doivent être DÉSINFECTÉS après utilisation et avant le retour au magasin. Lors de la pause dîner de la technicienne, si l'étudiant quitte et doit remettre un outil, il doit le laisser sur son banc d'atelier. La technicienne fera le tour des locaux à son retour pour récupérer les outils;**
- **Quand un charriot avec des outils est fourni pour un cours, l'enseignant rapporte le charriot au magasin après le cours. Advenant qu'un étudiant désire conserver un outil du charriot au-delà de la fin du cours, il doit laisser un petit mémo (une note) sur le charriot indiquant qu'il a cet outil en sa possession;**

- Le prêt d'outil se fera comme avant mais les jetons seront en permanence au 303;
- Certains cours théoriques seront dispensés en classe virtuelle afin de profiter du temps en présentiel pour miser sur les techniques et les projets. **Si le chargé de cours doit faire une démonstration ou dispenser une partie théorique en atelier, il doit utiliser caméra et téléviseur pour éviter des attroupements et ainsi respecter la distanciation sociale.**
- Sur place, les paiements par Interac, Mastercard et Visa seront autorisés et même fortement encouragés afin d'éviter les contacts. Merci de limiter les paiements en argent comptant.